



HALTE ! aux
MARÉES VERTES

11, rue du stade
22120 POMMERET
06.81.31.29.00

contact@halteauxmareesvertes.org

Le 18 décembre 2020

Monsieur Ronan KERDRAON
Président de Saint-Brieuc Armor Agglomération
5, rue du 71ème RI
22000 SAINT BRIEUC

Monsieur Thierry ANDRIEUX
Président de Lamballe Terre & Mer
41, rue Saint-Martin
22400 LAMBALLE

Monsieur le Président,

Par un courrier du 21 août dernier, notre association a alerté le Préfet sur les graves défaillances observées cette année 2020 dans la mise en oeuvre du volet curatif du plan algues vertes. Si cette saisine n'a reçu aucune réponse du Préfet, c'est très probablement que les constats faits sont sans appel.

Toutefois c'est bien à vous qu'incombe l'entière responsabilité de mener à bien ce volet curatif du plan algues vertes qui prévoit le ramassage des algues fraîches partout où elles sont accessibles et leur traitement dans le centre de compostage de Launay-Lantic agrandi à cet effet en 2011, et tout ceci dans le strict respect d'un protocole sanitaire bien précis.

Les pratiques observées contreviennent manifestement à ce dispositif : plages accessibles laissées à l'abandon, ramassage par des exploitants agricoles non équipés et épandages sur les terres voisines...

Cette régression a des conséquences tout à fait préoccupantes : non maîtrise des risques sanitaires liés au ramassage, dommages aggravés occasionnés à l'estran, surfertilisation azotée des terres, mise en danger accrue du public par le non-ramassage et l'absence de signalisation appropriée...

Nous vous invitons à retrouver en pièce jointe ce courrier du 21 août dont vous avez été destinataire en copie et nous ne reprendrons pas ici l'exposé détaillé des carences relevées et de leurs conséquences.

Le 1^{er} décembre dernier, nous avons publiquement tiré la sonnette d'alarme sur les échouages importants et inhabituels d'algues vertes observables en cette fin d'année. Voir en pièce jointe l'article publié par Ouest-France le 2 décembre dernier. Voir également plus bas la photo prise dimanche 13 décembre, plage de l'Hôtellerie à Hillion, qui témoigne de la persistance actuelle du phénomène des marées vertes. Cette situation inédite pose d'ailleurs la question au CEVA de l'élargissement de la période des survols du littoral, pratiqués jusqu'ici de mai à octobre.

Ces algues hivernales sont de nature à « réensemencer » le littoral et il est donc permis d'avoir les plus grandes craintes quant aux marées vertes qui viendront souiller nos plages à la belle saison prochaine.

.../...

Nous vous rappelons par ailleurs que depuis 2013-2014, les nitrates mesurés aux exutoires des cours d'eau de la baie de Saint-Brieuc stagnant (Gouët et Ic) voire augmentent (Urne et Gouessant), selon le tableau de bord de la CLE du SAGE, avec des percentiles 90 annuels de 28,8 à 41 mg/l selon les cours d'eau.

Il faut souligner enfin que, comme l'ont parfaitement démontré les scientifiques de l'Ifremer, même si l'on descendait de 30 mg de nitrates à 20 mg/l, cela ne diminuerait pas l'ampleur des marées vertes car le phénomène n'est pas linéaire : « depuis longtemps, la biomasse d'ulves maximale pouvant être produite par un site ne permet plus d'utiliser tout le nitrate amené d'avril à septembre par les rivières ». C'est seulement lorsqu'on atteindra 10 mg/l en moyenne que les marées vertes diminueront de 50% (source A. Ménesguen et autres).

En conséquence la persistance d'une forte charge azotée, combinée aux effets du réchauffement climatique, ne permet pas d'espérer une quelconque diminution à court terme du volume des algues vertes, en dépit des satisfecit répétés affichés par les autorités publiques sur le sujet. Nous continuerons de dénoncer cette communication trompeuse et donc malhonnête qui consiste à évaluer le phénomène des marées vertes aux tonnages ramassés quand le seul indicateur pertinent est celui des surfaces d'échouage mesurées par le CEVA (qui rappelle que les tonnages ramassés ne représente que 2 à 3 % de la totalité de algues).

Il est impératif de revenir à des pratiques conformes au volet curatif du « plan algues vertes », au risque de connaître sur nos côtes en 2021 une situation pire que celle de 2020 !

En conséquence, nous vous demandons de **lancer sans délai les appels d'offres permettant de conclure des marchés avec des entreprises spécialisées pour le ramassage et le transport des algues vers le centre de compostage de Launay-Lantic.**

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour Halte Aux Marées Vertes
André OLLIVRO, Président



Plage de l'Hôtellerie à Hillion le **dimanche 13 décembre 2020**, à 11 heures

